

CONTRAT DE RIVIERE

Verdon 2

Note de synthèse
CLE du 06 avril 2016
Version du 11 mai 2016



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



LE DÉPARTEMENT



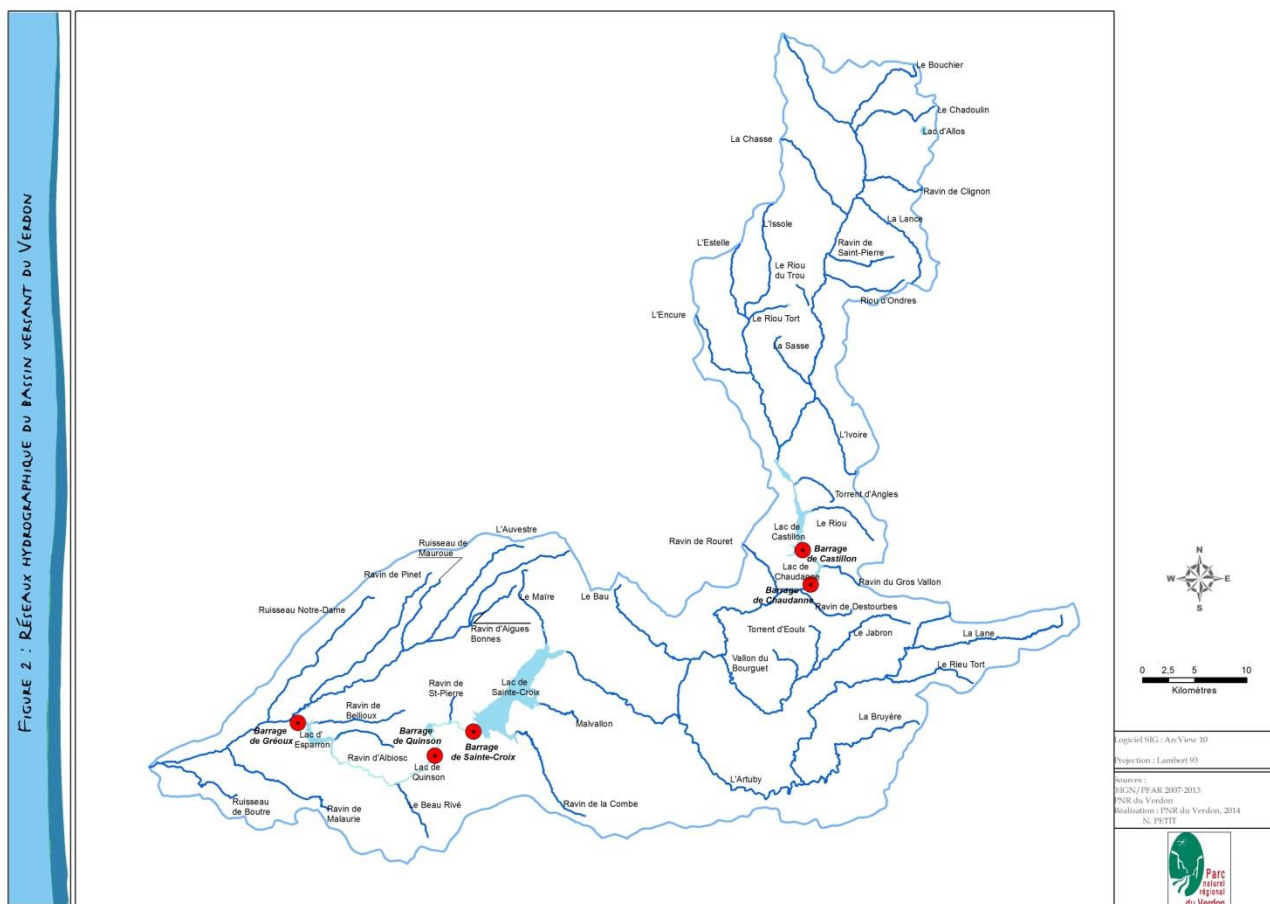
Présentation du contrat

Territoire concerné

Le périmètre concerné est le **bassin versant du Verdon**. Ce bassin versant est situé en Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, à cheval sur quatre Départements : les Alpes-de-Haute-Provence (04), le Var (83), les Alpes-Maritimes (06) et les Bouches-du-Rhône (13). Il regroupe **69 communes**.

Les **principaux cours d'eau concernés** sont :

- ✓ Le Verdon (et ses lacs de retenue)
- ✓ Les principaux affluents du Haut Verdon : le Bouchier, le Chadoulin, la Lance, la Chasse, l'Issole
- ✓ Les principaux affluents et sous-affluents du Moyen Verdon : l'Artuby, le Jabron, la Bruyère, la Lane, le Rieu Tort
- ✓ Les affluents du Bas Verdon : le Colostre



Durée du Contrat

La mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de Rivière Verdon s'établit sur **6 ans, à compter de sa signature**. Elle s'échelonne donc de mi-2016 à mi-2022. Durant cette période, l'ensemble des actions devra être engagé.

L'engagement financier sera réparti sur deux périodes de 3 ans. Après un premier engagement pour la période de mi-2016 à mi-2019, le bilan à mi-parcours sera l'occasion d'actualiser la deuxième moitié du contrat, de la mettre à jour, permettant ainsi d'ajuster le deuxième engagement qui couvrira la fin du programme d'actions du Contrat de Rivière.

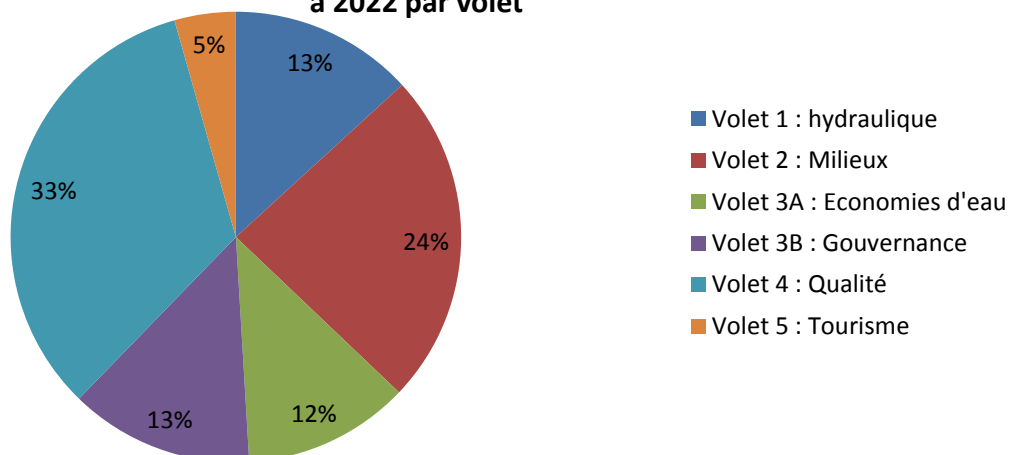
Actions

Fort de 159 actions détaillées en 245 opérations, ce contrat attendu de petite taille s'avère en fait être plus important que son frère aîné, le contrat 1. Cela est vraisemblablement dû à une bonne appropriation de la démarche par les acteurs du territoire, qui ont su faire de ce deuxième contrat un outil reflétant leur ambition pour le bassin versant du Verdon.

Les enjeux thématiques identifiés sur le bassin versant se rattachent à 5 axes principaux, les axes du SAGE :

Objectif Contrat	Volet Contrat	Sous volet contrat
Mesure Charte / enjeu SAGE		Dispositif Charte
1 - Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques	1A - Actions de prévention des inondations et de protection contre les crues concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires)	1A-1 - Travaux de confortement et de protection 1A-2 - Gestion du risque 1A-3 - Gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement
	1B - Amélioration de la gestion des grands aménagements	1B-1 - Amélioration de la gestion hydroélectrique vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux
2 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes	2 - Travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit et des zones humides, mise en valeur des milieux aquatiques et de paysages, de protection des espèces aquatiques	2-1 - Restauration des continuités écologiques
		2-2 - Restauration et entretien des milieux
		2-3 - Amélioration connaissance et préservation espèces
3 - Aller vers une gestion solidaire de la ressource	3A - Travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, protection des ressources en eau potable	3A-1 - Economies d'eau
		3A-2 - Plans de gestion de la ressource dans les secteurs sensibles
		3A-3 - Schémas directeurs eau potable
		3A-4 - Amélioration de la connaissance des aquifères
	3B - Coordination, animation, suivi et évaluation	3B-1 - Gouvernance, solidarités et aménagement du territoire 3B-2 - Diffusion des connaissances et évaluation 3B-3 - Sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable
4 - Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques	4 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	4-1 - Amélioration de l'assainissement des effluents domestiques
		4-2 - Gestion des sous-produits de l'assainissement
		4-3 - Gestion des rejets diffus
		4-4 - Protection des ressources en eau potable et amélioration de la qualité de l'eau potable
		4-5 - Suivi de la qualité des eaux
5 - Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux	5 - Développement durable des activités de loisir aquatique et gestion des impacts	5-1 - Plan de gestion des gorges
		5-2 - Aménagements pour l'accès à l'eau sur les lacs

Répartition du nombre d'actions du contrat de rivière Verdon 2 de 2016 à 2022 par volet



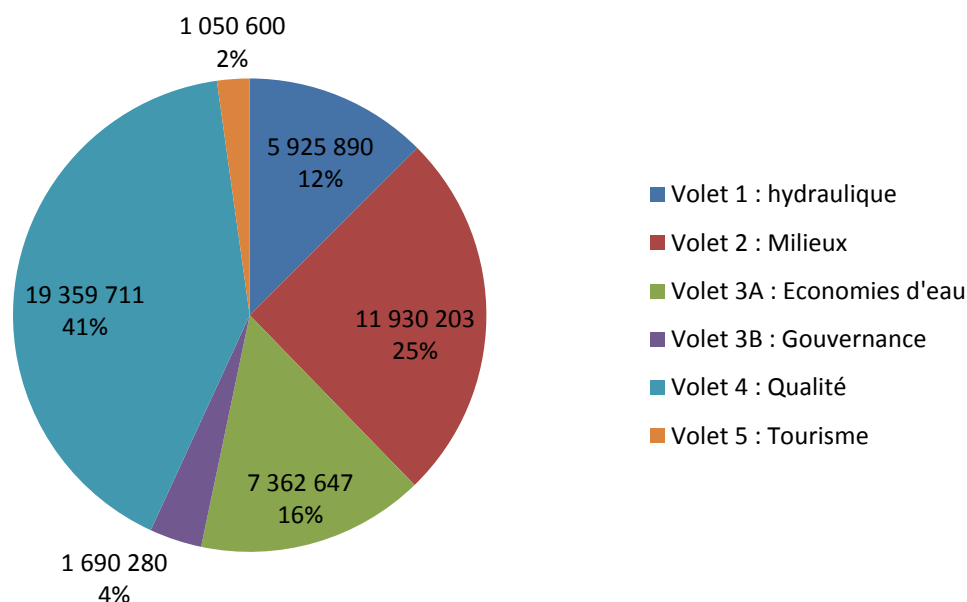
Montants financiers

Le montant financier global (phase 1 et 2) est estimé à 86 millions d'euros TTC, auxquels s'ajouteront les montants définis lors de la phase 1 pour une partie des actions menées en phase 2.

La première phase du contrat correspond à une dépense prévisionnelle de près de 39.2 millions d'euros.

Les montants indiqués dans les fiches actions sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées par la suite, selon le résultat des phases d'études préalables ou selon le montant réel des travaux. De même les taux de financements affichés sont susceptibles d'être adaptés en fonction des modifications éventuelles qui pourraient être apportées aux fiches actions lors du dépôt des demandes de subventions que chacun des maîtres d'ouvrages signataires du contrat s'engage à déposer dans les délais proposés (conformément aux délibérations qui auront été prises avant signature).

Répartition des montants prévisionnels du contrat de rivière Verdon 2 de mi-2016 à mi-2019 par volet



La répartition des actions et des montants associés apparaît comme équilibrée pour un contrat de rivière sur un bassin versant si important.

Ainsi, ce sont 49 maîtres d'ouvrages qui sont réunis autour d'un projet commun couvrant 69 communes, incluant :

- Des actions de renouvellement de stations d'épuration (un tiers tous les 10 ans) ;
- Des actions de renouvellement de réseaux (d'environ 0.6 % par an nécessaires au minimum) pour des linéaires démesurés par rapport au nombre d'habitants concernés ;
- Des réponses à des besoins de protection non négligeables sur quelques portions de cours d'eau à forte énergie ;
- Un engagement indéniable dans la préservation des milieux aquatiques et la restauration des continuités écologiques...

Engagements financiers

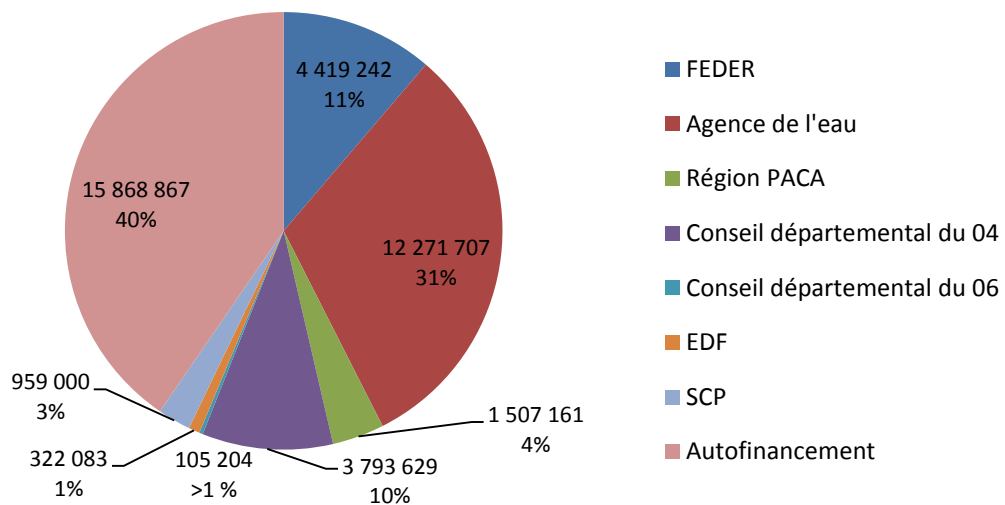
Sept financeurs seront signataires du contrat.

Ils s'engagent sur tout ou partie des axes en fonction de la localisation des actions (départements) ou de l'objet des subventions demandées.



En tenant compte du type de dépôt (HT ou TTC), c'est au total près de 60% de la phase 1 qui sont subventionnables, pour un montant de plus de 23 millions d'euros.

Répartition des financements sur le contrat phase 1



Conclusion

Le beau projet que constitue ce contrat de rivière Verdon 2 est le fruit d'un travail partenarial engagé depuis plus de 15 ans et reflète le fort investissement des acteurs du territoire dans la gestion intégrée du bassin versant du Verdon. Nul doute que ce projet ambitieux permettra de continuer à fédérer autour des enjeux communs identifiés au SAGE Verdon et à plus large échelle, dans le SDAGE Rhône Méditerranée.